



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Cyrille BILLARD
02 31 38 39 16

cyrille.billard@culture.gouv.fr

Références : IA0143411800007-2

Grt gaz

156 Boulevard de l'Europe CS 41236

76177 ROUEN CEDEX

- 9 JUIL. 2018

CAEN, le

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : GAVRUS, IFS (CALVADOS), Artère Cotentin II - canalisation
IA0143411800007
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

DREAL Normandie m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 4 juillet 2018.

Je vous informe que ce dossier a fait l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique (arrêté n° 28-2017-385 du 8 juin 2017), non encore réalisée. Par conséquent, je n'ai pas de nouvelles observations à émettre sur ce projet. Je vous rappelle toutefois que la réalisation de cette prescription est un préalable à la réalisation des travaux.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional des affaires culturelles,
et par délégation,
Le conservateur régional de l'archéologie

Karim GERNIGON